Contrat de location d'un bien immobilier

F	n	t	r	Δ

test	test			, domicilié	à.500 cite,
né le	1.997-05-0	5			
dont l'a	dresse ema	ail est	test@yahoo.fr		et le n°de téléphone est 0558746973
Ci-aprè	s « le Prop	riétaire »			
Et					
Benall	aAnis			, domicilié	à.cite 50Ω logement.zouaghiconstantine,
né le	1.997-08-2	3			
dont l'a	dresse ema	ail est	migricirta25@yahoo.fr		et le n°de téléphone est .0558746973
Ci-aprè	s « le Loca	taire »			
Ci-aprè	s collective	ment appe	elées « les Parties »		
Les	parti	es on	t convenu que	e :	
Art.1. C	BJET DU	CONTRA	FET DESCRIPTION DU BI	EN	
Les Par	ties convie	nnent que	la location faisant l'objet des	présentes c	oncerne un bien immobilier appartenant au Propriétaire
II s'agit	d'un/une				
		Tres belle	appartement situe a zouaghi e		
Art.2. D	URÉE DE	LA LOCA	TION		
-			sentie pour une durée de le .2018-08-01	1 mois à	à compter du2018-07-01
Art.3. L	OYER				
			ixer le montant de la locatio urée totale de la location.	n du bien à.	.30000

Les frais de l'agence représentent l'équivalent d'un mois de loyer par année de location (8.33%)



Art.4. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire est responsable du matériel dès que celui-ci est mis à sa disposition par le Propriétaire.

Le Locataire est supposé connaître le fonctionnement du bien loué et la manière dont celui-ci doit être manipulé. Il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

Le Locataire certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

Le mode d'emploi du bien sera fourni au Locataire par le Propriétaire lors de la mise à disposition du bien si ce mode d'emploi est disponible.

Art.5. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition du Locataire le bien décrit à l'article 1 du présent contrat, pour la durée de la location.

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition du Locataire un bien en bon état de fonctionnement et n'étant pas affectés de vices dont il aurait la connaissance.

Art.6. SOUS-LOCATION ET CÉSSION

Le présent contrat est conclu au profit du seul Locataire, Utilisateur enregistré sur le site <u>www.ekrili.com</u> et signataire du présent contrat.

Le Locataire ne peut donc pas sous-louer le bien mobilier ou céder le présent contrat à un tiers.

Fait à Constantine chacune des parties reconnaissant avoir r		Χ,
·		
Signature	Signature	
Le propriétaire	Le locataire	
Le proprietaire	Le locataire	
Date: /	Date : /	

